
Ecole royale Militaire. Interrogatoire d'Alexis Joseph Dufay, né en 1740.

Numéro d'inventaire : 1984.00327

Auteur(s) : Alexis Joseph Dufay

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1780 (vers)

Description : Feuillet imprimé complété à la main, cousu sous couverture constituée d'une feuille blanche.

Mesures : hauteur : 305 mm ; largeur : 196 mm

Notes : La date de naissance indiquée sur la couverture du questionnaire est en réalité celle du père.

Mots-clés : Gestion de la scolarité : inscriptions, dossiers scolaires, etc.

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

ECOLES ROYALES-MILITAIRES.

QUESTIONS auxquelles les Parens des Enfans qui se présenteront pour les Ecoles Royales-Militaires, doivent répondre exactement.

1°.

Sont-ils en état de faire preuve par titres, de quatre degrés de Noblesse, du côté du Pere seulement. *

Oui

2°.

Noms & furnoms du Pere.

*Alexandre Simeon Dufay
De la Courcelière*

3°.

Son âge.

M. le 17/40.

4°.

Est-il au Service, ou s'en est-il retiré? A-t'il été tué au Service, ou y est-il mort d'une mort naturelle?

Il faut détailler en cet endroit le temps où le Pere a commencé à servir, les grades par lesquels il a passé, les époques de ces grades &c. afin que la vérification puisse s'en faire plus facilement au Bureau de la Guerre.

*N'a pas servi, mort
de mort naturelle le 17/78.*

* Les Familles continueront d'adresser leurs preuves & papiers Généalogiques, dans la forme accoutumée, à M. D'HOZIER DE SERIGNY, Commissaire du Roi, pour les preuves de Noblesse des élèves des Ecoles Militaires.

au Chateau de la Pourceliere
 p^{re} de la Ferté aux
 Diocèse de Meaux
 Généralité d'Alençon
 Election de Falaise
 Subdélégation de la Ferté aux
 ou peut leur écrire au Chateau
 de la Pourceliere p^{re} de la Ferté aux
 p^{re} de la Ferté aux; par Arques
 si cent quatre vingt livres de
 rente lou formément à l'extrait
 de l'acte de tutelle. Valant de
 Certificat

17°.

Quel est le lieu de l'habitation
 des Parens, le Diocèse, la Géné-
 ralité, l'Election, la Subdélégation;
 où peut-on leur écrire ?

18°.

Quel est l'état de la fortune des
 Parens? en rapporter le Certificat
 tel qu'il est demandé ci-dessus.

Les Parens auront attention de
 ne négliger aucun de ces éclaircisse-
 ments, qui sont tous absolument
 nécessaires.

De Jean du Fay de la
 Pourceliere

Contrat de Mariage De Jean Deslandes

Sr. Du baspoussin; receveur des tailles en la V^{te} de Douffroust
et demoiselle Claude le Sbericé.

à 25 juin 1652

